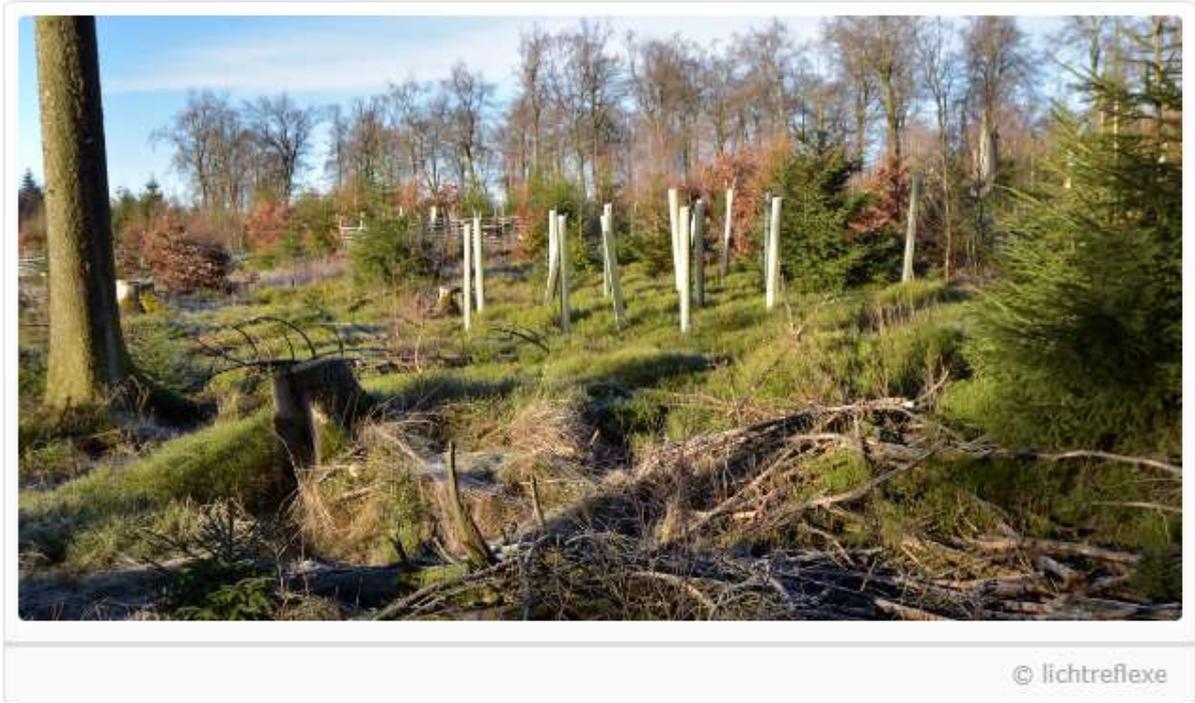


# La restauration de la nature sortie de l'agenda du Conseil de l'UE



Le parcours du combattant de la proposition de règlement européen sur la restauration de la nature se poursuit. Après avoir été bloqué par les eurodéputés conservateurs en juin 2023, ce texte, qui fixe des objectifs contraignants en matière de restauration des écosystèmes, avait été remis sur les rails par un accord en trilogue le 9 novembre dernier. Définitivement adopté par le Parlement le 27 février dernier, il devait l'être par les États membres, ce lundi 25 mars, lors du Conseil Environnement à Bruxelles. Las, les représentants des États au sein du Coreper ne sont pas parvenus à dégager une majorité en faveur du texte, ce qui a conduit la présidence belge à le retirer de l'ordre du jour du Conseil.

*« Cette loi, l'acte législatif le plus important de l'UE sur la nature depuis les années 1990, est aujourd'hui confrontée à un avenir incertain, en contradiction avec l'engagement déclaré de l'UE en faveur de la conservation de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de la durabilité environnementale », s'indignent les ONG environnementales de la coalition RestoreNature. Celle-ci pointe « le changement inattendu et clairement politique » de la position de la Hongrie, qui a rejoint les opposants ou abstentionnistes sur ce texte. Les associations appellent la présidence belge à « œuvrer d'urgence pour sortir de l'impasse et garantir l'adoption » du texte avant l'été, sachant que les échéances électorales européennes ne sont pas étrangères à ces revirements.*

La Copa-Cogeca, organisation professionnelle européenne qui regroupe un grand nombre d'organisations syndicales et de coopératives agricoles, dont la FNSEA en France, indique prendre acte du report du vote.

« Cette proposition mal conçue et mal financée continue de soulever des questions à tous les niveaux auprès des décideurs européens. Nous appelons les États membres à évaluer les conséquences de la mise en œuvre d'une telle proposition sur le terrain et à voter pour renvoyer cette proposition à la Commission pour examen », demande l'organisation, avec l'espoir, à peine caché, que le calendrier puisse avoir raison d'elle.



**Laurent Radisson**, journaliste  
Rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement

Publié le 25/03/2024 – Actu Environnement